

Monsieur Bernard **Antille**;
Rose-May et Luc **Thévenaz-Antille** et leurs enfants Matthieu, Sibylle et Antoine;
Béatrice **Le Moal-Antille** et ses enfants Léo et Tamara;
François et Lorélise **Antille Schaller** et leur fille Anaïse;
Ginette et André **Faust-Alleygroz**;
Madeleine et Bernard **Gillard-Antille** et leurs enfants Marie, Hélène et Louise;
Les enfants de Carmen et Michel **Faust-Alleygroz**, Marie-Claude, Alexandre et Antoinette ainsi que leurs conjoints et enfants;
Line et Jean **de Preux-Antille** et leurs enfants Christian, Jean-Marc et Pierre-Alain;
Monique et André **de Preux-Antille** et leurs enfants Marie-José, Isabelle et Anne-Sophie;
Les familles **Faust** et **de Preux**, ainsi que les familles parentes et alliées,
ont l'immense chagrin de vous faire part du décès de

Madame Lucette ANTILLE

née ALLEYGROZ

survenu le 17 septembre 2009, entourée de l'affection des siens.

La famille tient à remercier chaleureusement Verena Luchsinger, la doctoresse Laurence Jelk Morales ainsi que le docteur Michel Forni pour leur dévouement et leur présence.

La cérémonie d'adieu aura lieu le samedi 26 septembre 2009, à 14 heures, en la chapelle de Crêta d'Asse, à l'Aprili sur Aminona (Valais).

Lucette repose jusqu'au lundi 21 septembre 2009, à la chapelle de la Cluse (Murith), 89, boulevard de la Cluse, à Genève.
Domicile: 75, chemin de Saule, 1233 Bernex.

Cet avis tient lieu de lettre de faire part.